



CHOIX DE REGIME ACCES AU SELF

Le service d'hébergement est encadré par le règlement défini par le Conseil Régional

Vous pouvez opter pour le paiement à la prestation ou le forfait 5 ou 4 jours. Sans réponse de votre part avant la date indiquée ci-dessous, l'option PRESTATION sera automatiquement appliquée. Les tarifs indiqués sont valables jusqu'au 31 décembre. **Prévoir une augmentation d'environ 5% pour 2026.**

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

ATTENTION : CE CHOIX EST VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE SCOLAIRE

(A titre exceptionnel sur demande dûment justifiée, un changement de qualité pourra éventuellement être accordé à condition d'être sollicité au plus tard 15 jours avant la fin du trimestre pour le suivant.)

Nom et prénom de l'élève BERTRAND Thibault

Classe 2 GT3

Tarification choisie :

Prestation au repas avec réservation obligatoire à 4,85 €

Forfait* 5 repas / semaine (268.50 € pour septembre –décembre sur facture)

Forfait* 4 repas / semaine (228.60 € pour septembre –décembre sur facture)
(tous les lundis-mardis-jeudis-vendredis)

Non concerné, élève : externe interne *

SIGNATURE DU RESPONSABLE FINANCIER

Pour toute information :

Mme MOREAU Catherine : 03 80 24 40 13

Mail catherine.moreau3@ac-dijon.fr

Ce document est à retourner DES QUE POSSIBLE ET AVANT LE 22 SEPTEMBRE :

- dans la boîte aux lettres de l'intendance site général
- à déposer à la borne au moment du passage au self
- transmettre par courrier : Mme MOREAU – Intendance – Lycée Clos Maire – 4 rue des Rôles – BP 60229 – 21200 BEAUNE Cedex 6
- à transférer par mail à catherine.moreau3@ac-dijon.fr

(*) ne sont déductibles des factures que les stages, les confinements, les voyages scolaires et, sur demande écrite de la famille, les maladies de plus de 7 jours calendaires consécutifs ainsi que les absences pour raison familiales justifiées. Ce qui signifie que la fin des cours, les absences professeurs, les repas pris à l'extérieur ne sont pas déductibles. Les factures sont adressées par mail directement par notre logiciel avec pour expéditeur :

opale-recouvrement@noreply.phm.education.gouv.fr